

Jusqu'à 100€ remboursés*



1 volet
solaire =
50€
remboursés



2 volets
solaire =
100€
remboursés

Comment bénéficier de l'offre ?

- 1 **Inscrivez-vous sur www.velux.fr entre le 14 juin et le 15 août 2019** pour télécharger et imprimer votre bulletin de participation.

[J'imprime mon bulletin](#)

- 2 **Achetez** votre ou vos volet(s) roulant(s) solaire(s) (Réf. SSL) **entre le 14 juin et le 15 août 2019.**

- 3 **Constituez votre dossier**

contenant impérativement les pièces justificatives suivantes :

- Votre bulletin de participation imprimé
- Le ticket de caisse ou la facture, en entourant la référence du produit, la quantité, le prix, le nom de l'enseigne ou de l'entreprise et la date d'achat ou de pose (photocopie acceptée)
- Un RIB comportant les codes IBAN et BIC
- Le ou les code(s)-barres original(aux) du ou des volets roulants solaires achetés, composé de 13 chiffres, à découper sur l'emballage du (des) produit(s) acheté(s)
- NB : si vous n'avez pas gardé les codes-barres, envoyez le (les) numéro(s) de série du (des) volet(s) roulant(s) solaire(s) (sur papier libre ou photo de la plaque d'identité).

- 4 **Envoyez votre dossier complet** sous enveloppe suffisamment affranchie et à vos frais **avant le 14 octobre 2019** (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation.

VELUX®

Modalités complètes sur
www.velux.fr

